

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

**ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE
EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

SESSION EXCEPTIONNELLE 2025

RAPPORT EXTERNE

Le rapport de jury du Concours exceptionnel de Recrutement des Professeurs des Écoles (CRPE) vise à permettre aux candidats ajournés à la session 2025, comme à ceux qui se présenteront en 2026, de percevoir les compétences attendues aux diverses épreuves et d'en appréhender les attentes.

Le CRPE session exceptionnelle s'inscrit néanmoins dans les mêmes exigences que le concours classique. Elle appelle les candidats à démontrer les mêmes qualités professionnelles et le même niveau de maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles.

Constituant un jalon déterminant du parcours de formation, complémentaire du processus de certification universitaire requis et de l'expérience acquise par le candidats, le CRPE exceptionnel reste un authentique acte de recrutement, marqué par une réelle sélectivité. Pour répondre aux enjeux d'une École engagée pour la réussite de tous les élèves, il est plus que jamais nécessaire de recruter des professeurs des écoles motivés et capables de s'inscrire au plus vite dans les dynamiques collectives et les pratiques des écoles : des enseignants disposant de connaissances solides sur le système éducatif et ses exigences, capables de mobiliser leur polyvalence, leurs compétences disciplinaires comme leur compréhension des besoins des élèves. On le comprend : il y a là un des leviers essentiels dont dispose notre institution pour assurer la réussite de nos élèves. La priorité donnée au premier degré rappelle la place centrale des professeurs des écoles, au cœur de l'École et au cœur de la République : ils permettent l'acquisition par chaque élève des savoirs fondamentaux, des compétences nécessaires à leur épanouissement et la transmission des valeurs de la République. La conscience de ces enjeux est indispensable pour les candidats au CRPE exceptionnel et doit sous-tendre leur préparation.

Le présent rapport a pour objectif d'éclairer sur les attentes du jury dans le cadre des épreuves. Les candidats comme les formateurs chargés d'accompagner la préparation au concours y trouveront une présentation des épreuves et de leurs corrections, des éléments sur le sens et les enjeux de chaque partie ainsi que des recommandations concernant la forme, le fond et la méthode.

Je souhaite à toutes celles et ceux dont le projet est de devenir professeur des écoles de tirer le meilleur profit de ce rapport et d'y trouver des appuis pour leur réussite. Que cette lecture leur permette de renforcer leur motivation et les aide à s'interroger sur ce beau métier auquel ils veulent accéder et sur les compétences nombreuses qui en rendront l'exercice possible. Je leur souhaite une belle préparation.

Enfin, j'adresse mes remerciements aux équipes du SIEC, aux membres du directoire, aux coordonnateurs et aux correcteurs qui ont contribué au parfait déroulement de ce concours exceptionnel et à la rédaction de ce rapport.

***Le président du Jury du Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles
Frédéric Fulgence***



L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE ET LES ATTENDUS

L'épreuve se conforme aux textes de références suivants :

Décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022 fixant des modalités exceptionnelles de recrutement de professeurs des écoles et de maîtres de l'enseignement privé sous contrat pour les années 2023 à 2026

Arrêté du 13 janvier 2023 relatif aux modalités d'organisation des concours institués par le décret n° 2022-1687 du 27 décembre 2022

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve, composée de trois parties (français, mathématiques et un autre domaine des programmes) vise à apprécier les aptitudes pédagogiques et didactiques du candidat et prend la forme de mises en situation professionnelle. Elle prend appui sur des documents de nature variée (supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...) qui portent sur tout ou partie des disciplines enseignées à l'école primaire. Le candidat est invité à répondre à des questions touchant à des activités d'ordre pédagogique et didactique en lien avec ces documents : correction de productions d'élèves, proposition de corrigé, analyse d'erreurs-types et formulation des hypothèses sur leurs origines, élaboration d'une séance pédagogique de nature à permettre aux élèves d'appréhender et dépasser les difficultés observées, etc.

Durée de l'épreuve : trois heures
Coefficient 2

REMARQUES GÉNÉRALES

Lors de la présentation d'une situation d'enseignement, il est nécessaire de :

- Concevoir la séance présentée dans le cadre plus large de la séquence ;
- Structurer les différentes phases de la séance ;
- Prendre en compte la place respective de l'élève et de l'enseignant au bénéfice de la mise en activité effective des élèves ;
- Envisager la différenciation pédagogique, les remédiations possibles en anticipant les difficultés que les élèves peuvent rencontrer lors de la séance en termes d'apprentissage ;
- Préciser l'activité des élèves ainsi que celle de l'enseignant pour chacune des phases de la séance ;
- Faire la différence entre les outils des enseignants et ceux des élèves.

PARTIE I – FRANÇAIS

Parmi les erreurs fréquemment recensées dans les copies des candidats :

- La séance est succinctement décrite et/ou n'offre pas de cohérence entre chacune des phases de cette dernière qui correspondent davantage à des activités satellites ponctuelles. Toutes les phases ne sont pas clairement explicitées ;
- Les critères d'évaluation sont peu explicites et parfois évoqués de façon lacunaire sans perspective de remédiation ou de modification des séances suivantes ;
- Les modalités de mise en œuvre ne font apparaître que trop rarement le rôle



- de l'enseignant ;
- La différenciation pédagogique n'est pas convoquée par les candidats ;
- Certains candidats n'ont pas compris qu'il fallait s'appuyer sur l'activité pour proposer une séance complète ;
- Il y a parfois confusion entre l'oral et l'écrit.

Il est donc conseillé aux candidats de :

- Prendre le temps de lecture nécessaire à la compréhension des attendus ;
- Connaître les différents types d'écrits : documentaires, roman, bande dessinée, nouvelle, album de jeunesse, etc. ;
- Consolider les savoirs disciplinaires et didactiques en orthographe, en grammaire (nature et fonction), en conjugaison ;
- Appréhender les programmes d'enseignement officiels à la faveur de la consultation des guides d'accompagnement liés à la maîtrise de la langue, la grammaire du français du CP à la 6^{ème} ou celui de la terminologie grammaticale. Ces derniers sont en ligne sur le site Eduscol. Les repères annuels de progression sont des éléments précieux ;
- Concevoir des outils professionnels (progression, fiche de préparation de séance...) ou encore s'approprier le vocabulaire spécifique lié à la pédagogie (objectifs, compétences, etc.) ;
- Clarifier les critères de réussite et le rôle de l'évaluation dans le processus d'apprentissage ;
- Cibler les enjeux de la différenciation pédagogique au sein de la classe et en particulier en français.

Concernant l'analyse des erreurs dans les productions, les candidats pourront faire preuve de « bon sens » en se mettant à la place de l'élève. Les candidats pourront s'attacher à décomposer toutes les opérations mentales que l'élève pourra mobiliser pour atteindre l'objectif d'apprentissage visé par la séance que ce soit la notion abordée ou la tâche à réaliser ou encore la procédure mobilisée. Il est nécessaire de montrer que les attentes de l'enseignant doivent être explicites pour les élèves.

PARTIE II – MATHÉMATIQUES

L'attention des candidats est portée sur :

- Une lecture plus fine de la consigne qui permettra d'analyser avant de répondre de façon précise et réfléchie à la question posée et de cibler les notions didactiques mises en jeu ;
- Les procédures et les concepts pédagogiques induits ne sont pas toujours maîtrisés ;
- Des notions de mathématique ne sont pas connues (calcul d'aire du triangle par exemple)
- Le vocabulaire mathématique reste parfois imprécis.

Il est nécessaire que les candidats puissent prendre appui sur les conseils suivants :

- Connaître les propriétés des figures géométriques et les théorèmes élémentaires ;

- Mobiliser un lexique précis selon chaque concept mathématique (géométrie et numération) ;
- S'entraîner à analyser des productions d'élèves pour repérer les erreurs récurrentes ;
- Maîtriser les contenus des apprentissages et repérer les situations didactiques associées à ces contenus ;
- Revoir le programme de la classe de 3ème à l'aide des manuels de mathématiques (manuels du collège) ;
- Appréhender les programmes d'enseignement officiels à la faveur de la consultation des guides d'accompagnement liés à la résolution de problèmes et à la numération. Ces derniers sont en ligne sur le site Eduscol. Les repères annuels de progression sont des éléments précieux.

PARTIE III – HISTOIRE DES ARTS

L'attention des candidats sera portée sur les difficultés suivantes :

- Des confusions entre les concepts d'histoire des arts et l'art plastique ;
- Des confusions : objectifs visés, compétences développées ;
- Les séquences proposées ne sont pas suffisamment explicitées : les différentes phases, le lien entre les séances, le rôle de l'enseignant, la place de l'évaluation sont insuffisamment développés.

Les connaissances suivantes liées aux attendus des programmes d'histoire des arts de l'école élémentaire doivent être maîtrisées voire actualisées :

- Repositionner l'œuvre dans son contexte ;
- Définir le choix artistique du créateur (technique) ;
- Identifier le message (direct et/ou indirect) ;
- Identifier les concepts à acquérir par les élèves ;
- Avoir compris qu'une œuvre est un support pour apprendre (au sens large).

CRPE INTERNE EXCEPTIONNEL - Académie de Versailles

Rapport externe Session 2025

Epreuve orale

PARTIE 1: RAEP

Rappel : L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat suivant les modalités ci-après. Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement (deux pages dactylographiées maximum) puis il développe plus particulièrement, parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité (trois pages dactylographiées maximum). Cette analyse mettra en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (quinze minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (trente minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et les différents points développés par le candidat lors de son exposé.

- **Qualité de l'exposé** (structuration, logique, clarté, gestion du temps, ...)

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

- Présentation d'une **situation d'apprentissage :**

Il apparaît nécessaire de faire le lien avec les programmes et les apprentissages fondamentaux, et de citer les sources institutionnelles.

Il s'agit de structurer la présentation en : séquence, séances, phases, évaluation des apprentissages, préciser les compétences cognitives engagées et faire l'analyse de la séance présentée.

Une précision dans le vocabulaire pédagogique et didactique utilisé est attendue.

- **Pertinence de la proposition :** modalités organisationnelles et pédagogiques, prise en compte de la diversité des élèves et de leur sécurité.

La proposition doit faire apparaître :

- La pertinence au regard des attendus de fin d'année, des programmes ;
- Les modalités pédagogiques de mise en œuvre ;
- L'identification des difficultés potentielles des élèves dans l'élaboration des connaissances et compétences ;
- L'anticipation des erreurs des élèves ainsi qu'un étayage, une différenciation et des remédiations.

- Place de **l'évaluation des élèves :**

Elle est à envisager systématiquement. Il est important de connaître les différents types d'évaluation.



PARTIE 2 – Entretien

L'entretien inclut un questionnement permettant au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) et à faire partager ces valeurs et exigences.

- **La Communication (forme):** positionnement vis-à-vis de la commission, qualité de l'échange et de l'argumentation (écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle):

L'entretien est à préparer: avoir une culture de l'Education nationale, connaître les documents institutionnels, l'organisation en cycle, les intitulés des programmes existants ...

Le jury souhaite installer un vrai temps échange et d'écoute mutuelle, à partir d'un questionnement et de réponses les plus précises possibles.

- Les compétences professionnelles liées à la maîtrise des **contenus disciplinaires** et à leur **didactique**:

Sont attendus des modalités pédagogiques mais également des éléments de didactique. Les choix d'organisation sont à expliciter au regard des objectifs poursuivis.

- **Des compétences relationnelles**, de **communication et d'animation** favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement sont attendues

